

# Allocations familiales en retard : Famiwal ou Belfius, à qui la faute ?

WALLONIE La ministre Alda Greoli veut des indemnités pour les familles concernées

- ▶ Caisse publique et banque se rejettent la responsabilité du couac.
- ▶ Tout devrait être rentré dans l'ordre ce lundi.

Ce lundi, 120.000 foyers wallons scruteront leur compte en banque afin de s'assurer que les allocations familiales sont bien arrivées. Le versement de la caisse publique Famiwal aurait dû être perçu le vendredi 8 février, mais il n'en a rien été. Alda Greoli (CDH), la ministre wallonne de l'Action sociale, a exigé que les comptes en banque en souffrance soient alimentés toutes affaires cessantes, dès le premier jour de la semaine. Famiwal et Belfius garantissent qu'il en sera ainsi.

Ce 8 février était une date importante dans le processus de régionalisation des allocations familiales en Wallonie. Pour la toute première fois, les versements étaient réalisés par la caisse publique wallonne Famiwal et les quatre caisses privées agréées par le gouvernement régional. Le 8 janvier, les opérations étaient encore de la responsabilité du fédéral. Courant janvier, une simulation à blanc avait été réalisée par Famiwal, sans souci. A la fin du mois, les classiques rectifications liées à l'évolution des familles (2 % des parents concernés) s'étaient aus-

si déroulées sans problème.

Dès lors, que s'est-il passé ? La ministre doit disposer d'un rapport complet ce lundi aux premières heures. Elle recevra en outre Françoise Abad, la directrice générale de Famiwal, dès 7 h 30. Mais tout indique que le problème a été provoqué par un défaut de communication entre Famiwal et Belfius, qui en étaient à leur toute première collaboration en la matière.

Tout tourne autour du « code Sala ». Lorsqu'une entreprise donne des ordres de paiement à une banque, ce code indique à quelle date précise les montants doivent être crédités sur les comptes des bénéficiaires. Il est ainsi de pratique courante pour le versement des salaires.

Lundi dernier, Famiwal a transmis le fichier comprenant les montants à verser à 170.000 foyers de Wallonie pour le 8 du mois de février, date classique en

matière d'allocations familiales. Les sommes sont bien parvenues aux 50.000 bénéficiaires qui disposent d'un compte chez Belfius, mais pas aux 120.000 autres qui ont recours à une autre banque.

Ce classique « effet retard » entre organismes bancaires peut être annihilé si des instructions spécifiques sont données afin que tous les comptes soient crédités à la même date.

Dans un communiqué, Famiwal affirmait ce week-end avoir pris toutes les dispositions afin que les allocations soient payées

en temps et en heure : « Nous avons insisté à plusieurs reprises, lors des nombreux contacts avec le partenaire bancaire, sur l'importance de respecter la date du 8 pour toutes les familles, quel que soit le compte bancaire destinataire. Après

analyse, nous avons constaté que notre partenaire Belfius n'a en fait pas pu gérer l'effet retard pour les comptes non Belfius malgré ses engagements envers Famiwal. »

Une lecture que ne partage absolument pas l'organisme bancaire mandaté pour ces opérations : « Les instructions données par la caisse d'allocations familiales ont été respectées en tous points », a expliqué Ulrike Pommée, la porte-parole de Belfius. En clair, Famiwal n'aurait pas agrémenté ses ordres de paiement d'instructions particulières et du fameux code spécifique pour demander l'urgence pour les transferts vers d'autres banques.

Selon Belfius toujours, la date d'exécution des versements était bien le 8 février : « L'exécution a été faite selon les règles bancaires générales applicables par l'ensemble des banques belges. Les bénéficiaires qui ont un compte Belfius ont reçu leur allocation le jour même, donc le 8 février, et les personnes qui ont un compte dans une autre banque recevront les fonds le prochain jour ouvrable bancaire, à savoir le lundi 11 février. »

C'est parole contre parole, en attendant d'autres informations. La ministre Alda Greoli a très vite reçu un premier rapport sur cet incident fâcheux, mais elle aussitôt demandé des informations complémentaires.

Dimanche en milieu de journée, la numéro deux du gouver-

nement wallon laissait toutefois entendre que l'erreur aurait été commise par la banque : *« Rien n'est encore certain, mais, selon les captures d'écran que j'ai pu voir, c'est la mauvaise interprétation d'un code par Belfius qui fait que 120.000 familles sont lésées »*, a-t-elle affirmé au micro

de la RTBF. Sur le plan politique, l'opposition PS a dénoncé

le *« manque de sérieux »* de la ministre.

La réaction d'Alda Greoli a en tout cas été à la hauteur de ce couac qui a mis des milliers de familles dans la difficulté. Dès qu'elle en a eu connaissance, la ministre a considéré que l'incident était *« inacceptable »* et exi-

gé que les allocations arrivent à destination ce 11 février au plus tard. L'émotion passée, il faudra établir les responsabilités, notamment pour qu'un tel cafouillage ne se produise plus. Al-

da Greoli ne rejetait pas, dimanche, la perspective de sanctions à l'égard des fautifs.

La mandataire CDH a aussi évoqué dans ses contacts avec la presse la possibilité d'octroyer un dédommagement aux familles privées momentanément d'allocations, à la veille d'un week-end, ce qui a contribué à donner des proportions démesurées à l'incident. Qui payera et combien ? Il est évidemment trop tôt pour le dire, mais à la demande de la ministre, Famiwal a pris un avocat pour défendre ses intérêts. ■

ERIC DEFFET

## LE CONTEXTE

### Une réforme en deux temps

La Wallonie gère depuis le début de cette année le paiement des allocations familiales. Mais en mars dernier, le gouvernement MR-CDH faisait le choix de reporter à 2020 l'application du modèle wallon de soutien aux familles. Celui-ci s'appuie sur un principe : un enfant vaut un enfant. Il fixe un montant de base de 155 euros pour chaque nouveau-né, peu importe sa place dans la fratrie.

A l'époque, le gouvernement reconnaissait choisir la prudence : *« J'ai toujours dit que je ne ferais prendre aucun risque aux familles quant à un retard possible dans le versement des allocations familiales en janvier 2019. Or, ce risque est bien apparu ces dernières semaines »*, expliquait alors Alda Greoli.

La ministre de l'Action sociale n'évoquait pas le premier temps de la réforme, celui que nous vivons actuellement et qui a provoqué l'incident de ce week-end. Non, la Liégeoise parlait de la révolution dans les montants à verser, d'une grande complexité. Bref, le plus dur est à venir.

E.D.